

# LE PRIX COURANT

(THE PRICE CURRENT)

REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Propriété Immobilière, Etc.

EDITEURS :

LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES

(The Trades Publishing Co.)

25, Rue Saint-Gabriel, - MONTREAL

TELEPHONE BELL MAIN 2547

ABONNEMENT	MONTREAL ET BANLIEUE	- \$2.50	PAR AN.
	CANADA ET ETATS-UNIS	- 2.00	
	UNION POSTALE	- - Frs 20.00	

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir de tels avis.

Une année commencée est due en entier, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable au pair à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de : "LE PRIX COURANT."

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements.

Adressez toutes communications simplement comme suit :

LE PRIX COURANT, Montréal.

## UN MOT EN PASSANT

### Le taux d'intérêt et la réclame

Ce ne sont pas ceux qui font le plus de bruit qui font le plus de besogne, dit un ancien proverbe, et nous pourrions ajouter, la meilleure besogne.

Il est bon, il est même essentiel, quand on est dans les affaires, d'attirer le client en perspective au moyen de la publicité, mais d'une publicité sans tapage, sans coups de grosse caisse assourdissants qui sentent le charlatan.

Il est même certains genres d'affaires qui exigent une publicité mesurée non pas dans son étendue, mais dans sa forme et ses moyens.

Un confrère américain se plaint de la manière tapageuse dont certaines banques affichent le taux d'intérêt qu'elles offrent à leurs déposants et fait observer que ces banques, en offrant un taux d'intérêt plus élevé que les banques concurrentes, ne sont pas celles qui rendent le plus de services, ni les meilleurs services au public.

Nous avons connu de ces banques au Canada et nous sommes absolument d'accord avec notre confrère américain.

Les banques qui rendent les meilleurs services au public sont celles qui font des affaires avec profit, parce qu'elles peuvent tenir leurs engagements envers leur clientèle. Et une banque ne peut faire de profits que si elle fait rapporter aux fonds dont elle a la gestion un taux d'intérêt plus élevé que celui qu'elle paie à ses commettants augmenté de ses frais de gestion.

C'est pour n'avoir pas mis ce principe en pratique que plus d'une banque a été contrainte de réduire son capital après la disparition de ses réserves. Et quand une banque est dans l'obligation d'en arriver à de telles extrémités, on peut être certain que ses clients en souffrent, car elle leur limite le crédit et le leur coupe complètement, souvent au moment même où la situation des commerçants exigerait de plus grands

capitaux, pour assurer le développement de leurs entreprises.

Nous sommes évidemment dans une période de prospérité qui demande l'emploi de capitaux considérables et, comme dans tous les pays jeunes, les capitaux ne se reproduisent pas en proportion des besoins; aussi, voyons-nous partout le resserrement de l'argent.

Toutes les banques sans exception sont sollicitées de tous côtés pour de nouvelles avances et ne peuvent faire face à toutes les demandes, si légitimes soient-elles.

On conçoit, dans ces conditions, combien il est difficile à un commerçant dont on restreint le crédit dans une banque, de trouver ailleurs le crédit qui lui serait nécessaire pour développer ou maintenir son chiffre d'affaires.

La morale est que les banques qui font grand tapage du taux élevé qu'elles paient sur les dépôts ne sont pas celles qui font les plus brillantes affaires, ni celles qui traitent le mieux leur clientèle.

### A BAS LA FUMÉE !

On semble vouloir au Conseil Municipal prendre des mesures plus efficaces pour forcer les manufacturiers récalcitrants à employer des fumivores et à nous débarrasser de ces nuages de fumée qui, par moments, rendent en certains lieux l'air irrespirable.

Nous applaudirons volontiers à toutes les dispositions que pourra prendre le Conseil municipal pour atteindre ce but.

Nous nous sommes laissé dire que le fumivore idéal n'était pas encore inventé et que ce genre d'appareils était, dans certains cas, à peu près inutile.

Nous croyons sans peine que, quand un chauffeur ne jette dans son foyer que de la poussière d'un charbon gras qu'il lui faut à tout instant piquer et repiquer, un fumivore ne puisse arrêter la masse de fumée et de suie que produit une telle poussière de charbon.

Si l'inspecteur des chaudières veut se rendre compte de l'effet de l'emploi d'un

mauvais charbon au point de vue de la fumée qui obscurcit et empoisonne l'air de Montréal, nous lui renouvelons l'invitation que nous lui avons déjà faite dans le temps de passer par nos bureaux.

Il y a, dans le bas de la rue St-Gabriel, trois ou quatre cheminées qui semblent se disputer la palme pour empester l'atmosphère et nous empêcher de respirer.

Nous prions respectueusement l'inspecteur des chaudières d'avoir un peu pitié de nous en priant et, au besoin, en forçant les coupables à se conformer aux règlements relatifs à la nuisance de la fumée.

### A PROPOS DE PAVAGE

Nous félicitons sincèrement le département de la voirie de l'excellent travail de pavage qu'il a entrepris dans le quartier des affaires et notamment dans la rue St-Paul.

Nous avons remarqué, en effet, comme on l'a prétendu, que le pavé de scories était moins bruyant, moins sonore que le pavé de grès ou de granit et que, sous ce rapport, il serait tout-à-fait acceptable s'il était interdit de faire trotter les chevaux attelés aux lourdes voitures dans les rues pavées en blocs de scories. Quand les chevaux trottent, le roulement des lourds camions sur ce pavé fait un bruit absolument assourdissant; on pourrait éviter ce bruit, comme nous venons de le dire.

Puisque le département de la voirie est animé des meilleures intentions envers le quartier des affaires, nous croyons devoir attirer son attention sur la partie de la rue St-Gabriel comprise entre la rue St-Paul et la rue Notre-Dame.

Cette partie de rue pavée en blocs de bois est autant que possible évitée par les charretiers, tellement elle est dangereuse pour les chevaux. Mais dans cette partie de rue, il y a des industriels et des commerçants qui, bon gré, mal gré, doivent recevoir des marchandises lourdes, pesantes et en quantité.

Le pavage en bois, qui a reçu sa con-